

POINT DE SITUATION DU 24/06/1994 - 18H00

RWANDA

Déclassifié par décision
du ministre de l'Armement

N° 000574 du 09 FEV 2021

Au plan militaire:

Le FPR continue sa pression sur Kigali, harcèle le centre ville et contrôle les axes en direction de l'aéroport. De violents combats ont été observés cette nuit et ce matin les tirs se poursuivaient. L'hôpital de la Croix-Rouge a été bombardé.

Malgré cette pression, les défenseurs de la capitale tiennent toujours le Mont Kigali, la caserne de la gendarmerie, celle de la garde présidentielle et le centre ville. Le CEMA rwandais est toujours en place.

Cependant, le ravitaillement de la capitale est difficile pour les FAR car les axes qui y mènent sont coupés :

- à la hauteur de Shyorongi vers le Nord, ce qui oblige à emprunter un itinéraire difficile pour se rendre à Ruhengeri ;

- dans la région de Gitarama qu'il faut largement contourner par l'Ouest pour se rendre vers le Sud en direction de Cyangugu ou de Butare.

Dans le Nord, des combats se déroulent à 15 Km à l'Est de Ruhengeri qui reste un point fort des FAR avec le camp de Bigogwé (10 Km Ouest Mukamira).

Les FAR disposeraient toujours de 4 hélicoptères opérationnels (1 *Ecureuil* et 3 *Gazelle*) stationnés à Mukamira.

Au plan humanitaire:

La situation des réfugiés dans les camps situés près de la frontière avec le Zaïre semble relativement calme et l'arrivée des premiers éléments français a ramené une certaine sérénité parmi les personnes isolées ou déplacées.

Il est à noter que plusieurs camps de réfugiés ou sites (couvents, écoles) sont placés sous la garde de quelques gendarmes.

Des fosses communes ont été découvertes près du camp Nyarushishi (environ 80 personnes) et du stade Kamarampaka.

Les Nations-unies prépareraient l'évacuation de centaines de personnes réfugiées à l'aéroport de Kigali.

Au plan diplomatique:

Les chefs d'Etat des six pays de l'Union des Etats d'Afrique centrale (UDEAC) saluent l'intervention française au Rwanda.

Le Ghana n'a toujours pas confirmé sa participation. La visite de Monsieur Senadashonga représentant du FPR hier à Accra aurait eu pour but de faire revenir le Ghana sur sa décision de participation.

BURUNDI

Au Burundi, la communauté française reste très préoccupée des conséquences de notre intervention. Des pressions sont exercées sur certains de nos compatriotes, leur intimant de quitter le pays avant samedi.

RWANDA

Au plan militaire

Mouvements intensifs de *Tutsis* entre Kampala, Gome (Ouganda) et Kigali, pour grossir les rangs des FPR au front.

Stockage de munition dans le Nord du Rwanda (région Biyumba).

Situation humanitaire à Cyangugu:

- La présence de 8000 personnes déplacées est confirmée dans cette zone:

- Elles sont d'ethnies *Tutsie* et *Hutue*.

- Le CICR en a rassemblé une grande partie dans le camp de Nyarashishi le 16

juin.

- D'autres (1000) sont à quelques kilomètres à l'est de la ville, sur la route de

Kibuyé.

Au plan diplomatique

TURQUOISE : M. Jacques Bihozagara, représentant du FPR à Bruxelles, a contredit ses propos de la veille en disant jeudi à Paris que les rebelles considèrent les soldats français qui interviendront dans le cadre de « l'opération Turquoise » comme des agresseurs et qu'il y aurait des affrontements en cas de rencontre.

Le Président de la commission des Affaires Etrangères du Bundestag, M. Stercken, a salué jeudi l'intervention militaire française au Rwanda, estimant que les français étaient les seuls à pouvoir faire quelque chose dans la région.

La Mauritanie a proposé quatre officiers médecins et six infirmiers militaires, l'Egypte, 20 observateurs militaires.

MINUAR : L'Italie est prête à envoyer des troupes au Rwanda, uniquement si des conditions très précises sont respectées, a confirmé le Ministre italien de la Défense.

Les tunisiens s'apprêteraient à renforcer la MINUAR par l'envoi d'un bataillon de 600 hommes. Le Mindef tunisien a demandé à l'Ambassade des Etats-Unis si ce pays pouvait équiper et assurer la mise en place de cette unité

BURUNDI

A ce jour 702 ressortissants français ont été recensés dont 46 à l'intérieur du pays et 656 à Bujumbura. Il n'en restera que 500 après le 14 juillet.

POINT DE SITUATION DU 22/06/1994 - 18H00

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

N° 000074 du 09 FEV 2021

RWANDA

Au plan militaire et humanitaire

Après une brève accalmie, les tirs ont repris hier et redoublé d'intensité à Kigali notamment dans le quartier de Nyamirambo (sud de la ville) à proximité de l'hôtel des Mille Collines et autour du centre paroissial de la Sainte Famille (centre ville).

Au cours de l'offensive sur Kigali, le FPR aurait déplacé une compagnie du nord-est vers le centre de la localité afin de bien marquer son avance.

40 observateurs de la MINUAR d'origine sénégalaise, togolaise et congolaise ont quitté Kigali ce matin après avoir fait l'objet de menaces suite à la prise de position de leur gouvernement en faveur de l'intervention humanitaire française.

MSF annonce l'hostilité à l'opération française au Rwanda en zone FPR mais aussi au Burundi et même au Zaïre. MSF international (surtout hollandais) reste présente au Rwanda en zone FPR mais les coordinateurs ont pris la décision d'évacuer les personnels français. Il reste à Kigali 4 Français avec le CICR et 1 Français avec la MINUAR.

Les ONG craignent un reflux massif de population en direction du Zaïre qu'ils estiment à au moins 500 000 personnes. *et les FAR sont honteux, à nous à notre côté. ONG les reliés. (GOMA)*

Au plan diplomatique

La Guinée proposerait d'envoyer un contingent de 150 hommes, contrairement au Congo qui ne participera pas à l'opération humanitaire française, mais qui confirme sa proposition (platonique) d'augmenter son contingent de la MINUAR de 300 hommes.

BURUNDI

Au Burundi, la majeure partie des expatriés MSF de la région de Kinrudo se sont repliés sur Bujumbura à la suite de la tension dans cette zone (cette tension était due partiellement à l'annonce française mais aussi aux incidents antérieurs). Il semble que la situation s'améliore et le retour des équipes est envisagé.

50 000 réfugiés rwandais auraient franchi la frontière du Burundi le 21 juin. De graves incidents auraient eu lieu avec l'armée de ce pays.

MINISTERE DE LA DEFENSE

DIRECTION DU RENSEIGNEMENT
MILITAIRE

Paris, le 20 juin 1994

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

FICHE

N° 650574 du 09 FEV 2021

OBJET : Situation au Rwanda

Au plan militaire, le Front patriotique rwandais (FPR) a repris hier son offensive sur Kigali, en bombardant notamment les camps de la gendarmerie et de la Garde présidentielle et en poursuivant ses attaques sur le quartier de Nyamirambo. Selon certains responsables de la Mission des Nations unies d'assistance au Rwanda (MINUAR), les rebelles se seraient emparés du mont Kigali, une colline surplombant ce quartier. En province, enfin, il oriente son effort en direction de Butare et Kibuye.

Commentaire : En visant Kibuye les forces du FPR cherchent à couper en deux la partie ouest du pays encore sous contrôle gouvernemental. Si elles s'emparent de Butare, elles contrôleront l'axe principal reliant la capitale au Burundi. Cette reprise de l'offensive du FPR à Kigali comme en province peut avoir pour objectif de précéder, pour l'empêcher, l'arrivée des forces d'une éventuelle intervention à dominante française. La radio hutue, quant à elle, ne peut que conforter le FPR dans son hostilité à cette action en la présentant comme un soutien militaire et politique à la cause des gouvernementaux.

Au plan humanitaire, l'hôpital du Comité international de la Croix rouge (CICR), situé dans le secteur contrôlé par les forces gouvernementales, a subi un tir d'artillerie qui a fait un mort et trois blessés.

Les Casques bleus, de leur côté, n'ont pu reprendre hier leurs opérations d'évacuation de civils et le FPR semble remettre en cause les acquis humanitaires en bloquant à Byumba un convoi qui se dirigeait vers Kigali. Par ailleurs, l'axe Shyongoro - Ruhengeri - Gisenyi est encombré de réfugiés se dirigeant vers la frontière zaïroise.

Au plan diplomatique, le Kenya étudie la possibilité de déployer une compagnie dans le cadre de l'intervention humanitaire française.

52

2000 Z 989/54

MINISTERE DE LA DEFENSE

DIRECTION DU RENSEIGNEMENT
MILITAIRE

Paris, le 19 juin 1994

N° /DEF/DRM/SDE/SITU/CD

Rédacteur : *Vogonay*

Declassifié par décision
du ministre de la Défense

N° 000074 du 09 FEV 2021

FICHE

Declassifié par décision
du ministre de la Défense

N° 000514 du 20 FEV 2009

OBJET : Situation au Rwanda

La guerre civile, réveillée par l'assassinat du président rwandais le 6 avril 1994, a eu pour conséquence un véritable génocide perpétré par certaines unités militaires rwandaises (garde présidentielle) et par les milices hutues à l'encontre de la minorité tutsie et de certains cadres hutus modérés. En invoquant la nécessité de secourir leurs congénères, les forces du Front patriotique rwandais (FPR) ont envahi en deux mois de combat toute la partie est du pays jusqu'à la ligne Ruhengeri - Shyorongi au nord, et Kigali - Gitarama - Nyanza au centre. Les FAR tiennent encore une partie de la capitale et l'axe reliant Nyanza au Burundi par Butare.

En faisant effort sur les directions Kigali -Kibuye et Kigali -Butare le FPR cherche, d'une part à couper en deux la partie ouest du pays encore sous contrôle gouvernemental, d'autre part à contrôler l'axe principal reliant la capitale rwandaise au Burundi.

Dans la zone dite gouvernementale, les bandes formées de civils ou de militaires hutus incontrôlés continuent à massacrer leurs concitoyens tutsis de tous âges au gré de leurs caprices et des incitations à la "défense populaire" prodiguées par les chefs de milices. Dans leur secteur, les forces du FPR semblent s'être livrées également à des exécutions sommaires et à des actes "d'épuration".

Plusieurs centaines de milliers de personnes d'ethnies hutue et tutsie ont été exterminées, un nombre plus grand encore erre pour fuir les tueries. Certains de ces survivants ont trouvé un asile précaire dans des "camps" placés sous la protection symbolique d'organisations caritatives ou de congrégations religieuses, d'autre se terrent dans les villes et les campagnes attendant la fin des combats et des tueries. Tous souffrent d'épidémies, de malnutrition et parfois de blessures nécessitant soins et médicaments. Le 18 juin le FPR a pris l'initiative de bloquer à la hauteur de Biyumba l'axe humanitaire reliant Kigali à l'Ouganda.

A Kigali, où les trois ou quatre cents Casques bleus de la MINUAR ne seront pas efficacement renforcés avant un ou deux mois, le cessez-le-feu instauré le 15 juin après-midi a été rompu dès le matin du 16 par la pilonnage des mortiers du FPR tirant sur le centre ville depuis les collines environnantes. Au milieu de ces bombardements la MINUAR négocie au jour le jour des cessez-le-feu permettant de ramener des réfugiés hutus ou tutsis dans des zones où ils sont moins menacés.

622

Le Conseil de sécurité de l'ONU a approuvé de justesse la résolution présentée par la France

Malgré de nombreuses réserves, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté, mercredi 22 juin, la résolution 929 qui autorise la France et les autres pays qui pourraient participer à l'opération humanitaire au Rwanda à employer « tous les moyens » nécessaires, pendant « une période de deux mois », afin de protéger les civils et d'assurer la distribution de l'aide alimentaire.

WASHINGTON ET NEW-YORK (Nations unies)

de nos correspondants

Ce ne fut pas facile, il n'y eut pas l'unanimité et les critiques restèrent nombreuses et persistantes. Mais en approuvant, dans la soirée de mercredi 22 juin, le projet français d'intervention militaire au Rwanda, le Conseil de sécurité de l'ONU a franchi un pas de plus vers l'instauration de ce droit d'ingérence de la communauté internationale dans les affaires d'un pays membre qui ne la sollicite pas.

Car c'est bien de cela qu'il s'agit : ni le gouvernement du Rwanda - ou ce qui en tient lieu - ni, à plus forte raison, les rebelles tués du Front patriotique rwandais (FPR) ne réclamaient la moindre intervention étrangère dans leur malheureux pays - ou ce qui en reste. Contrairement à toutes ses traditions et même à la lettre de sa Charte, l'ONU impose bel et bien une manière de droit d'ingérence humanitaire dans les affaires d'un Etat membre qui ne la demande pas. Et, là encore à l'encontre de toutes ses traditions, le Conseil de sécurité est allé plus loin en confiant à un seul des siens, en l'espèce la France, et non pas à une coalition multinationale, la charge d'exécuter ce fameux droit d'ingérence.

Jean-Benoît Mérimée, le représentant de Paris à l'ONU, soulignant l'importance politique et juridique de cette évolution : « On se rend compte qu'on peut se passer de l'accord des parties concernées [le gouvernement à majorité hutu et le FPR], dans ce cas, pour autoriser une intervention humanitaire », laquelle est, en outre, « mise en œuvre par son seul pays ». Cela reflétait la peur que certains avaient de s'associer à une opération risquée, dont les conditions de succès ne sont nullement assurées, et les réserves des autres à

MAROC : des anciens détenus réclament une indemnisation. - Quatre membres d'un groupe d'anciens détenus, qui avaient officiellement « disparu » pendant neuf ans, ont réclamé, dans une lettre ouverte récemment adressée au ministre chargé des droits de l'homme, que les pouvoirs publics leur versent une « indemnisation légitime et non une assistance », comme cela leur a été proposé. Les quatre signataires avaient été emprisonnés « sans jugement préalable », de 1976 à 1985, dans les bagnes d'Agdz et de Qalaa-Magouas, dans le sud-est du pays. - (AFP)

TUNISIE : condamnation réduite pour un dirigeant communiste. - La cour d'appel de Gabès a réduit de six mois, lundi 20 juin, la peine prononcée en première instance à l'encontre de Hamma Hammami, dirigeant du Parti communiste ouvrier tunisien, « à-t-on appris, mercredi, auprès de ses avocats. Il avait été condamné, en avril, à quatre ans et un mois de prison ferme. - (AFP)

l'égard d'une initiative qu'ils condamnent, en général ou en particulier.

Le texte - la résolution 929 - a été adopté par dix voix pour, cinq abstentions (Brésil, Chine, Nigeria, Nouvelle-Zélande et Pakistan), et aucune contre. Ces cinq abstentions sont significatives des pays comme la Chine et le Brésil qui, par principe, opposés à l'intervention de l'ONU dans les affaires d'un Etat dont aucun des « représentants » - qu'il s'agisse, ici, de la majorité hutu ou de la minorité tutsi - ne l'a réclamée. Ils y voient une atteinte au respect de la micro-états souveraineté nationale. C'est un sentiment plus largement répandu qu'on ne l'imagine au sein des Nations unies.

Souffrances sous les motifs

D'autres, parmi les quinze membres du Conseil, sont tout simplement soupçonneux des intentions de la France au Rwanda. Ils se méfient d'une initiative prise par une ex-puissance coloniale en Afrique. Ils ont des doutes sur les motifs d'un gouvernement français qui a soutenu le régime responsable de la mise en place des milices hutues, ce sont des bandes armées qui ont massacré des dizaines de milliers de membres de la minorité tutsi. La France n'a sans doute pas arrangé son cas en manifestant certaines difficultés, à l'exactement ce qu'elle allait faire au Rwanda : où traient ses soldats, où seraient récupérés puis regroupés les réfugiés qu'ils doivent protéger, etc.

« L'important est que la résolution soit passée », relevait M. Mérimée. Il n'empêche, le texte est empreint d'une extrême prudence, d'une timidité précautionneuse dans la définition de cette mission humanitaire, qui témoigne de l'absence de nombreux membres de l'ONU. En gros, la résolution 929 constate que les renforts attendus pour « massacrer » la force des Nations unies sur place, la MINUAR (Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda), n'arrivent pas, que la situation s'en « exige pas moins une réaction urgente » et que la France était la seule à bien vouloir en prévenir le risque - avec le Sénégal - son initiative est la bienvenue.

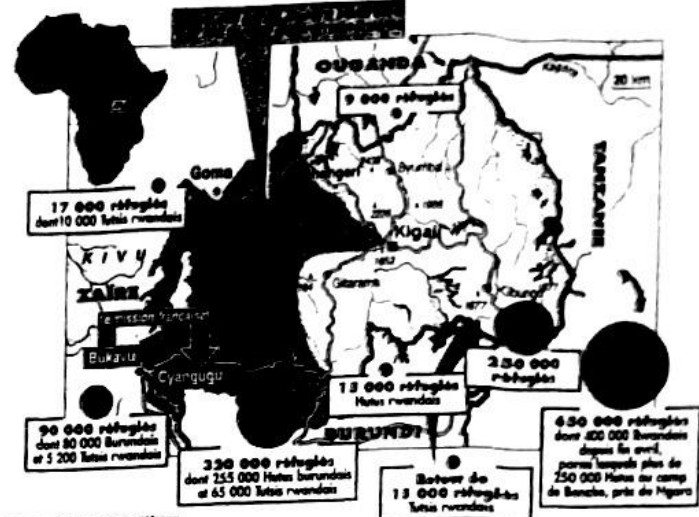
Seulement, elle doit être limitée dans sa durée, dans l'espace et dans son objet, elle doit donner le temps aux effectifs de la MINUAR de passer de quatre cent cinquante à cinq mille hommes. L'idée qui soutient la résolution est la suivante : l'initiative française de la France doit rester l'exception, c'est la MINUAR, la force multinationale, qui représente le mode d'intervention « normal » de l'ONU.

Dans le texte, cela se traduit par de multiples précautions : l'intervention ne doit pas dépasser une durée de deux mois, après quoi les troupes françaises doivent céder la place aux renforts de la MINUAR, en aucun cas, ces troupes ne « constitueront une force d'interposition » entre les parties en conflit au Rwanda (il ne s'agit pas de « voler » sa victoire éventuelle au FPR), l'opération sera menée « de façon impartiale et neutre », elle a pour objet de contribuer « à la sécurité des personnes déplacées, des réfugiés et des civils du Rwanda ».

Elle n'en est pas moins placée sous le chapitre 7 de la charte de l'ONU qui autorise l'emploi de la force. Elle est qualifiée « d'opération multinationale », mais le Conseil relève qu'elle a lieu « sous le commandement et sous le contrôle » d'un seul de ses membres, la France, qui est habilitée à faire usage de « tous les moyens nécessaires » à la mise en œuvre de la résolution.

L'appui distant des Etats-Unis

« L'initiative française poursuivie sur un but exclusivement humanitaire, elle est motivée par la seule défense des populations », a expliqué Jean-Benoît Mérimée, « nos intentions au Rwanda n'auront pas pour mission de s'interposer entre les belligérents et encore moins d'influer de quelque manière que ce soit sur la situation militaire et politique dans ce pays ». Il ne s'agit pas non plus de se substituer à la MINUAR. La France est consciente des réserves des chefs de la MINUAR à son égard et des menaces que le FPR a proférées à l'encontre des hommes de l'ONU sur place depuis que Paris a fait connaître son initiative. « Nous ne voulons pas mélanges les deux forces précédemment pour que la neutralité de la MINUAR » a expliqué M. Mérimée,



Source : Ministère de la défense

ne puisse être remise en cause par l'intervention des troupes françaises.

Le seul soutien franc et massif est venu du secrétaire général, Boutros Boutros-Ghali. Peu soucieux de multiplier les interventions dans le cadre de l'ONU et portant une certaine responsabilité pour les retards enregistrés dans l'acheminement des renforts de la MINUAR, les Etats-Unis ont apporté un appui distant à l'initiative française. Faisant fi de la formidable paillarderie manifestée par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) dans cette affaire, comme dans bien d'autres en Afrique, le délégué du Nigeria, Isaac Aiyewah, a dit que le drame rwandais « devait être réglé dans un cadre africain ».

Les critiques les plus virulentes sont venues du représentant à New-York du FPR, Claude Mugenzi. « Cette résolution veut dire que l'ONU va prêter une reconnaissance des hostilités au Rwanda, à-t-il confié au Monde, cette initiative est du colonialisme pur et simple, de l'arrogance, nous allons résister par tous les moyens aux Français ».

AFSANE BASSIR POUR et ALAIN FRACHON

Violents combats à Kigali

Les obus pleuvaient sur Kigali, mercredi 22 juin, pendant que la Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) évacuait ses observateurs militaires sénégalais, congolais et togolais, menacés du fait de l'initiative française au Rwanda.

Le travail de l'ONU à Kigali a été rendu totalement impossible. Pendant la nuit les tirs de roquettes et d'obus avaient été constants, tant dans les faubourgs que dans le centre de la ville. « Les bombes pleuvaient tout autour de l'hôtel », a déclaré un prêtre, l'un des derniers réfugiés de l'hôtel des Mille Collines où ne restent plus que quelques dizaines de per-

sonnes. La MINUAR a retiré de l'hôtel ses observateurs militaires et ses gardes tunisiens, par mesure de sécurité.

Un convoi d'aide pour Kigali a quitté l'Ouganda, mercredi, et devait atteindre la capitale rwandaise, jeudi, escorté sur une partie du trajet par le FPR, a annoncé l'ONU. Ce convoi du Programme alimentaire mondial (PAM) transportait 90 tonnes de secours d'urgence à bord de sept camions. Cette aide est destinée à 25 000 personnes qui ont fué les combats et sont réfugiées à Kigali. Enfin, un journaliste du quotidien *Liberation* a été refoulé mercredi du nord du Rwanda vers l'Ouganda. - (LFT)

La résolution 929

« Déterminé à contribuer à la reprise du processus de règlement politique dans le cadre de l'accord de paix d'Arusha et encourageant le secrétaire général et son représentant spécial pour le Rwanda à (...) redoubler leurs efforts au niveau national, régional et international pour promouvoir ces objectifs (...)

Le Conseil de sécurité (...) prenant en considération les délais indispensables pour rassembler les ressources nécessaires au déploiement effectif de la MINUAR (...), nous l'invitant à faire par des Etats membres de coopérer avec le secrétaire général pour atteindre les objectifs de l'ONU au Rwanda et soulignant le caractère strictement humanitaire de cette opération, qui sera menée de façon impartiale et neutre et ne constituera pas une force d'interposition entre les parties (...), profondément préoccupé par la poursuite des massacres systématiques et de grande ampleur de la population civile au Rwanda, conscient de ce que la situation actuelle au Rwanda constitue un cas unique qui exige une réaction urgente de la communauté internationale, considérant que l'ampleur de la crise humanitaire au Rwanda constitue une menace à la paix et à la sécurité dans la région.

1. (...) donne son accord à ce qu'une opération multinationale puisse être mise sur pied au Rwanda à des fins humanitaires jusqu'à ce que la MINUAR soit dotée des effectifs nécessaires.

2. accueille favorablement aussi l'offre d'Etats membres de coopérer avec le secrétaire général afin d'atteindre les objectifs de l'ONU au Rwanda par la mise en place d'une opération temporaire, placée sous commandement et contrôle multinationaux, visant à contribuer, de manière impartiale, à la sécurité et à la protection des personnes déplacées, des réfugiés et des civils en danger au Rwanda, étant entendu que le

coût et la mise en œuvre de cette offre sera à la charge des Etats membres concernés.

3. agissant en vertu du chapitre VII de la Charte de l'ONU, autorise les Etats membres coopérant avec le secrétaire général à mener l'opération (...) en employant tous les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs humanitaires (...).

4. décide que la mission des Etats membres qui coopèrent avec le secrétaire général sera limitée à deux mois (...), à moins que le secrétaire général ne considère avant la fin de cette période que la MINUAR renforcée est en mesure d'accomplir son mandat.

5. accueille avec satisfaction les offres déjà faites par des Etats membres concernant des troupes destinées à la MINUAR renforcée.

6. demande à tous les Etats membres de répondre de toute urgence à la demande du secrétaire général en ressources (...).

8. prie les Etats membres qui coopèrent avec le secrétaire général de se coordonner étroitement avec la MINUAR (...).

9. Esige que toutes les parties au conflit et autres intéressés mettent immédiatement fin à tous les massacres de populations civiles dans les zones qui contrôlent et permettent aux Etats membres (...) d'accomplir pleinement leur mission (...).

10. prie les Etats concernés et, en tant que de besoin, le secrétaire général, de lui présenter régulièrement des rapports (...) sur la conduite de l'opération et sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs (...).

11. prie également le secrétaire général de lui faire rapport sur les progrès réalisés en vue de la mise en œuvre de la MINUAR renforcée (...) ainsi qu'en vue de la reprise du processus de règlement politique en vertu de l'accord de paix d'Arusha (...).

DECLASSIFIE PAR LE MINISTRE DE LA DEFENSE

L'ESPRIT DE CONQUETE ET LE PROGRES SOCIAL

N° Jacques Chirac

Une nouvelle France

reflexions

DECLASSIFIE PAR DECISION DU MINISTRE DE LA DEFENSE

N° 000514 du 20 FEV 2009

50 F

POINT DE SITUATION AU RWANDA ET AU BURUNDI LE 18 JUIN 1994 N° 600574 du 09 FEV 2021

RWANDA

La journée d'hier a été marquée par la mort d'un militaire uruguayen de la Mission des Nations Unies au Rwanda (MINUAR) dans le secteur de Shyorongi. Un soldat bangladais a également été blessé par les mêmes tirs d'origine indéterminée.

A Kigali, un raid mené dans la nuit du 16 au 17 en secteur gouvernemental par des hommes de Front patriotique rwandais (FPR) a, semble-t-il, réussi à dégager 600 civils réfugiés à l'église de la Sainte Famille mais au prix de nombreux blessés. Quelques heures plus tard, des miliciens hutus qui prétendaient mener une action de représailles ont fait irruption dans l'hôtel "des Mille Collines" en tirant. Cet incident n'aurait pas fait de victimes parmi les réfugiés rassemblés dans ce bâtiment.

Commentaire : le cessez-le-feu n'est pas respecté, notamment dans la capitale. D'ailleurs, les miliciens hutus ne semblent pas près d'arrêter leurs actions qui sont présentées comme la défense d'une juste cause. Le président intérimaire, M. Sindikubwabo, a d'ailleurs déclaré, à Kinshasa, qu'il n'y avait pas de miliciens au Rwanda mais des "résistants" luttant contre un envahisseur.

Les premiers véhicules de transport de troupes de la MINUAR sont arrivés au Rwanda.

Au plan politique, une nouvelle session de négociations en vue d'un cessez-le-feu effectif a eu lieu, hier, au siège de la MINUAR sans résultat significatif. Aucune date n'a été fixée pour une prochaine rencontre.

Au plan extérieur, la proposition française visant à envoyer au Rwanda une force internationale à caractère humanitaire, est examinée avec intérêt dans de nombreux pays. Cependant, hormis le Ghana (une compagnie d'infanterie dont l'acheminement pourrait avoir lieu en fin de semaine prochaine) et le Sénégal (200 hommes), aucun pays ne s'est déclaré prêt pour le moment à engager des hommes dans une telle opération. La suggestion française est actuellement à l'étude au sein de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) et devrait être présentée dans les prochains jours au Conseil de sécurité des Nations Unies. M. Boutros Ghali et les responsables de la diplomatie américaine se sont d'ores et déjà déclarés favorables à ce projet.

Commentaire : les soutiens moraux sont nombreux mais les engagements concrets ne sont pas très encourageants. Au mieux, certains partenaires occidentaux (Belgique, Espagne, Luxembourg, Allemagne, Royaume-Uni) proposent une aide financière ou logistique. Sans préjuger de leur décision, les autres demandent un délai de réflexion.

BURUNDI

Alors que les incidents violents se multiplient dans le nord du pays où la tension s'accroît dans les écoles et les camps de réfugiés, le climat politique s'alourdit en raison du durcissement des deux camps, Front pour la démocratie au Burundi (FRODEBU hutu) et opposition tutsie. Cette dernière critique de plus en plus violemment la France et son projet d'intervention au Rwanda.

Des menaces téléphoniques sont adressées à l'ambassade de France et à la mission d'assistance militaire. Hier, dans l'après-midi, un tract a en outre été largement diffusé par la coalition des partis politiques de l'opposition (tutsis). Ce document très virulent présente le projet français comme une manoeuvre destinée à permettre le retour des troupes françaises au Rwanda. La "coalition" annonce quelle s'opposera par tous les moyens à l'octroi de facilités de transit aux troupes étrangères qui voudraient intervenir au Rwanda, et elle laisse entendre aussi que l'initiative de la France pourrait accroître la tension dans les pays des grands Lacs et compromettre les chances de retour de la confiance entre les composantes ethniques au Rwanda et au Burundi.

Commentaire : ces menaces ne doivent pas être dramatisées mais elles révèlent le degré d'animosité des radicaux tutsis à l'égard de la France. L'utilisation des tracts et communiqués pour véhiculer leurs idées laisse présager une intense action médiatique contre l'initiative française mais aussi une pression psychologique et morale de plus en plus pesante sur l'actuel exécutif burundais qui est accusé de sympathie envers Paris.